PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code l'environnement
- Echéance 2022 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

A35 - D1083 - N1083 - D1059

Carte de type C
- Zones ou les valeurs limites au droit des habitations sont dépassées

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateur Lden
Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008

Réalisation en 2022 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN – SCAN25 ® 2014

0 1 km